

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
27 rue du général de Gaulle
Du 6 au 14 mai 2025**

Le Maire de la commune de Vaux-sur-Seine,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2212-2 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment son article L. 113-2 ;

Vu le Code Pénal, et notamment l'article R.610-5 ;

Vu l'arrêté permanent général réglementant la circulation et le stationnement de la Commune de Vaux-sur-Seine, portant le numéro 28/2023, en date du 23 février 2023 ;

Vu la délibération du conseil municipal, en date du 11 octobre 2022, relatif à la mise en place des tarifs d'occupation du domaine public ;

Considérant l'occupation au domaine public, par deux poids lourds de 26 tonnes, de M. AGUILAR Sébastien, représentant de la société ATTP sise Route Départementale 114 à Flins-sur-Seine (78140) concernant le 27 rue du Général de Gaulle à Vaux-sur-Seine ;

Considérant que suite à ce constat, il y a lieu d'établir le présent arrêté pour régularisation auprès du service finances de la ville de Vaux-sur-Seine ;

ARRETE

Article 1 :

Du 6 au 14 mai 2025, deux véhicules de 26 tonnes ont occupé le domaine public au droit du 27 rue du Général de gaulle à Vaux-sur-Seine, ceci concernant des travaux à ladite adresse.